

SOP Alexandre

Le père Alexandre Désiré Sop, ordonné en 2005, est prêtre du diocèse de Bafang au Cameroun. Vicaire, puis curé et aumônier de la pastorale familiale de son diocèse, il fait, à partir de 2014, ses études à l'Institut de droit canonique de l'Université de Strasbourg où il obtient le titre de Docteur en droit canonique. Il vient d'être nommé professeur permanent au Grand Séminaire Provincial Paul VI—Théologat de Douala.

Thèse

L'accompagnement des couples par les prêtres après la célébration du mariage canonique. Analyse de la situation du Cameroun

Edition L'Harmattan, Collection : Etudes de droit canonique, 2021

Préfaces de Mgr Abraham KOME et Mgr Vincent DOLLMANN

Cet ouvrage naît du constat selon lequel rares sont les prêtres qui accompagnent les couples après la célébration du mariage canonique. Une étude historico-canonique montre comment la nécessité de cet apostolat s'est graduellement formée. Le Concile Vatican II l'inscrit dans la constitution pastorale Gaudium et spes. Le Code

de droit canonique révisé consacre un canon unique la fois à la préparation au mariage et à l'accompagnement post-sacramentel des couples. L'enquête menée au Cameroun auprès des prêtres et de leurs formateurs révèle que cette pastorale reste très limitée, malgré les rappels des papes. Des facteurs, comme l'insuffisance de la formation des prêtres, entravent sa pratique. Ainsi, les solutions préconisées pour promouvoir cet apostolat passent par pratiquement tous les domaines structurants de l'Église tels que l'inculturation du message évangélique et bien d'autres.

Thèse de doctorat de théologie et sciences religieuses, spécialité droit canonique, sous la direction du Prof. Anne BAMBERG, soutenue le 7 juillet 2021 à l'Université de Strasbourg

